

FICHE PRATIQUE

Attribution des chèques vacances (Convention ANCV - FFAAIR)

Il s'agit d'une aide financière sous forme de chèques vacances d'un montant estimé par notre commission par rapport au coût total du séjour par patient, et accompagnant, pour un départ par an.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Elle est réservée aux adhérents des associations affiliées à la FFAAIR. Si tel n'est pas le cas vous devez adhérer lors de cette demande (Pour obtenir les coordonnées de votre association départementale, se renseigner auprès de la FFAAIR : 01.55.42.50.40 – ffaair@ffaair.org)
- Toute demande doit être accompagnée d'un projet vacances précis (coût, date, lieu)
- Ce peut être un projet vacances organisé par la FFAAIR, mais également un projet vacances personnel ou familial, un voyage organisé (en France ou dans un pays de l'Union européenne, payable en France).
- Toute demande sera examinée par une commission d'attribution de la CPAS au siège de La F.F.A.A.I.R.
- La réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.
- Cette aide est un élément fort de la politique sociale de la FFAAIR ; à ce titre, en respectant la convention ANCV, les critères d'attribution tiennent compte des éléments financiers et sociaux, de la situation personnelle de l'Adhérent et bien entendu dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Pour vous aider à remplir le dossier de demande d'aide financière Chèques vacances, vous pouvez vous adresser à l'assistant(e) du service social qui vous accompagne habituellement.

• Votre projet vacances de cette année :

Date du séjour

Modalités choisies : hôtel, camping etc...

Nombre de personnes

Coût prévisionnel : transport, hébergement, activités diverses... (Fournir une facture pro-

forma

avec le montant de la location et des arrhes versés).

• Nous fournir la copie de votre feuille d'impôts :

Photocopie de votre feuille d'impôts, de votre pension d'handicapé,

Justificatif de l'allocation chômage ou de pré retraite, de l'AAH

• Si vous êtes imposable joindre :

Photocopie de votre avis d'imposition

Photocopie des justificatifs de revenus (salaires, retraites, RMI, AAH, Allocation chômage, allocation logement, allocations familiales...)

Photocopie des justificatifs de vos charges (EDF-GDF, chauffage, eau, téléphone, loyer ou mensualités d'accession à la propriété, assurances, complémentaire santé, taxe d'habitation, taxe foncière, crédit à la consommation...)

Un courrier indiquant vos difficultés actuelles.

ATTENTION : un délai de 2 mois avant votre départ en vacances est nécessaire

pour traiter votre dossier.

MERCI de RETOURNER VOTRE DOSSIER COMPLET à :
C. P. A. S. de la Fédération FFAAIR-
La maison du poumon - 66 Boulevard St Michel - 75006 PARIS
F.F.A.A.I.R. - 1^{er} Janvier 2015